



**CONSEIL COMMUNAL**

Séance du : 2 octobre 2023  
Présidence : Cédric Longchamp  
Effectif : 34  
Présents : 6

**Ordre du jour :**

1. **Appel**
2. **Approbation du PV du 19 juin 2023**
3. **Démission d'un conseiller**
4. **Assermentation d'un nouveau conseiller**
5. **Communications du bureau**
6. **Communications de la Municipalité**
7. **Comptes rendus des délégués aux associations**
8. **Nomination de membres pour les commissions urbanisme, infrastructure et ASIRE**
9. **Préavis municipal 26/2023 concernant l'arrêté d'imposition 2024 (rapporteur commission gestion et finance M. Thierry Schneeberger)**
10. **Préavis municipal 27/2023 concernant l'installation de tables et bancs sur la Commune de Montilliez (rapporteur commission gestion et finance M. Thierry Schneeberger, rapporteur commission urbanisme M. Luc Bovard)**
11. **Divers**

À 20h00, Monsieur Cédric Longchamp souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance du conseil.

**1. Appel**

34 membres répondent présents à l'appel. Messieurs Alister Daeppen, Philippe Ethenoz, Raphaël Gerbex et Christian Manser sont excusés. Messieurs Fabrice Ausoni et Fabrice Mermoud sont absents.

**2. Approbation du PV du 19 juin 2023**

Concernant les communications de la Municipalité, Monsieur François Guizzetti ajoute qu'une partie de la rivière et également une partie de la forêt est remise aux castors.

En l'absence d'autre remarque, Monsieur Cédric Longchamp demande au conseil l'approbation du PV. Celui-ci est accepté avec une abstention. Le Président remercie Madame Laureen Pittet, secrétaire, pour son travail.

**3. Démission d'un conseiller**

Monsieur Cédric Longchamp annonce la démission de Monsieur Eric Gysin en raison de son déménagement hors de la commune. Il donne lecture de la lettre de démission.

**4. Assermentation d'un nouveau conseiller**

Madame Marta Sokol Cavin, membre suppléante, se présente au conseil. Monsieur Cédric Longchamp donne lecture des formules de serment prescrites par la loi. À l'appel de son nom, Madame Marta Sokol Cavin solennise sa promesse et est installée membre du Conseil. Monsieur Cédric Longchamp lui souhaite la bienvenue et la remercie de son futur investissement.



## **5. Communications du bureau**

Monsieur Cédric Longchamp rappelle les usages d'intervention aux membres du conseil en les remerciant de se lever et d'annoncer leur nom au moment de prendre la parole.

Il remercie également les commissions de transmettre leurs heures pour le décompte du deuxième semestre.

## **6. Communications de la Municipalité**

Monsieur François Guizzetti informe que le bureau Guaraci Forest Consulting SA a été mandaté pour tabler sur la potentielle mise en place d'un certificat CO2 pour le groupement forestier de la Menthue. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec une association internationale travaillant avec le mécanisme de crédits carbone. Messieurs Nicolas Mermoud, Thomas Tschudin, Jean-Philippe Dupraz et Didier Vautherin demandent des informations complémentaires sur le fonctionnement des crédits carbone et l'implication d'un engagement sur le long terme. Le financement viendra du groupement forestier et des communes concernées. Les crédits carbone sont déjà existants pour les terrains agricoles, il s'agit d'une première au niveau romand pour les terrains forestiers.

Le vice-syndic annonce que le projet de l'AIE concernant la gestion de la source de Thierrens avance. La Municipalité de Lausanne va présenter un préavis à ce sujet à son conseil communal. Les communes pourront ensuite constituer une SA pour la gestion de l'eau. Il informe également qu'un projet de collaboration entre l'association intercommunale pour la distribution d'eau de Vusery (AIDDEV) et l'AIE est en développement pour le traitement du chlorothalonil. A la suite d'une question de Monsieur Didier Vautherin, Monsieur François Guizzetti rappelle que le traitement à l'aide de charbon actif semble être le meilleur moyen de traiter l'eau pour réduire la proportion de chlorothalonil. Son taux de présence dans l'eau reste actuellement légèrement au-dessus de la norme dans l'ensemble du réseau des deux associations.

Le projet de la Municipalité au sujet du point de rencontre d'urgence (PRU) a été validé par la protection civile. Il se situera à la grande salle de Poliez-le-Grand. Du matériel (radios, oriflammes, panneaux de signalisation...) sera reçu prochainement. Pour rappel, le PRU servira en cas de pénurie d'énergie pour accueillir sur le court terme des personnes dans le besoin. Madame Diane Weiss demande des informations complémentaires au sujet de l'activation et la gestion du PRU. Les PRU seront activés par la protection civile. Les municipaux Messieurs François Guizzetti et Thierry Gay-Crosier seront les premiers répondants de la commune et mettront en place une équipe bénévole. Monsieur Didier Vautherin questionne la capacité d'accueil de la grande salle de Poliez-le-Grand. Celle-ci peut accueillir jusqu'à environ 100 personnes.

Monsieur Lionel Panchaud donne des nouvelles concernant les travaux du refuge de Poliez-le-Grand. L'électricité a été tirée et les WC isolés. L'installation du fourneau à bois et de l'eau chaude se feront d'ici la fin du mois d'octobre. Le budget prévu a été dépassé de 1'100.- CHF en raison de travaux de fouille supplémentaires liés à une pose de tube qui n'a pas été faite au préalable par la Romande Energie. Le coût supplémentaire sera pris dans les 5% des divers et imprévus.

Concernant les travaux de l'auberge communale, un recours avait été déposé par l'un des bureaux d'architecte participant au concours. Le recours est terminé et l'opposition a été déboutée par la Cour de droit administratif et public (CDAP) au 29 août. Les 30 jours de délai de recours au Tribunal Fédéral arrive à terme. Le début du travail avec le BAMO est donc prévu pour la mi-octobre 2023. Monsieur Lionel Panchaud informe également que les travaux de la cuisine froide sont bien avancés et que la mise en service se fera également à la mi-octobre de cette année. A la suite d'une demande de précision de Madame Sandrine Picard, Monsieur Lionel Panchaud explique que, selon les normes, les cuisines professionnelles doivent être dotées d'espaces séparés entre cuisine froide (lieu de préparation et conservation des aliments avant cuisson) et cuisine chaude (lieu de préparation des plats).



Monsieur Lionel Panchaud informe qu'à la suite de la validation du nouveau plan d'affectation par le conseil, la Municipalité a décidé de ne pas renouveler la zone réservée à Montilliez. Dès le 1<sup>er</sup> novembre, les constructions seront à nouveau autorisées. Le nouveau plan d'affectation et le nouveau règlement de police des constructions étant encore en cours de validation auprès du canton, les anciens et nouveaux plans et règlements se chevaucheront durant quelques temps. L'article le plus restrictif fera foi pour chaque situation. Un tout ménage sera transmis aux habitant·es des communes avec les informations importantes sur ce sujet.

Le syndic, Monsieur Daniel Leuba, annonce que le canton a validé le rapport pour le plan d'énergie et climat communal (PECC). Les retards constatés sur le processus prévu en 2023 ne mettent pas en péril l'avancée du projet. L'atelier citoyen est prévu entre fin octobre et début novembre. La roadmap pour 2024 sera validée prochainement par la Municipalité, avec une vision macro pour les plannings 2025 et 2026.

Madame Monique Pahud, secrétaire municipale, prévoit de prendre sa retraite à la fin du premier semestre 2024. Son poste sera mis au concours pour un pourcentage de 50% d'ici la fin 2023. Madame Catherine Reinhard, secrétaire municipale, prendra le poste de secrétaire principale. Monsieur Daniel Leuba remercie Madame Monique Pahud pour ses années d'implication au sein de la commune.

## **7. Comptes rendus des délégués aux associations**

STEP d'Echallens : Monsieur Nicolas Mermoud annonce l'acceptation du budget 2024. Il explique que, dans le cadre de l'entretien des installations, certaines pièces et fabricants n'existent plus, augmentant certains coûts de réparation. Il informe également que des tests ont été fait en cas de pénurie d'électricité. La STEP a encore de la réserve en terme d'absorption de volume supplémentaire en attendant la mise en place de la nouvelle STEP.

ASET : Monsieur Nicolas Mermoud informe que le budget 2024 a été validé.

AIEHJ : Monsieur Raphaël Mivelaz rapporte que les comptes ont été acceptés avec un déficit de 70'000.- CHF, en lien avec l'augmentation des taux d'intérêt, du coût de l'entretien des installations UV, et autres augmentations de coûts. Des pistes ont été discutées pour pallier ce déficit en 2024, comme l'augmentation du prix de l'eau entre 20 et 30 centimes. Ce sujet sera discuté entre l'AIAE et les communes membres.

EFAJE : Madame Diane Weiss informe que le budget a été accepté et les nouveaux statuts votés. Une analyse est en cours par une commission de gestion nommée afin de déterminer si l'EFAJE doit rester une association simple ou devenir une association intercommunale.

ASIRE : Monsieur Jérôme Ciocca annonce que le budget 2024 a été accepté.

## **8. Nomination de membres aux commissions urbanisme, infrastructure et ASIRE**

A la suite de la démission de Monsieur Eric Gysin en tant que membre du conseil, plusieurs postes au sein de différentes commissions sont mis au concours.

Commission urbanisme : Monsieur Grégoire Weber, suppléant actuel, passe membre actif au sein de la commission. Madame Valérie Chambettaz est nommée suppléante.

Commission infrastructure : Monsieur Yann Morend, suppléant actuel, passe membre actif. Monsieur Franck-Yves Gachet est nommé suppléant.

ASIRE : Monsieur Alexandre Mermoud est nommé suppléant.

## **9. Préavis municipal 26/2023 concernant l'arrêté d'imposition 2024 (rapporteur commission gestion et finance M. Thierry Schneeberger)**

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis. Il explique que le budget est équilibré et que la marge d'autofinancement est stable. Aucun élément n'indique la nécessité d'augmenter le taux



d'imposition. Il profite de remercier Monsieur Pascal Pillonel, boursier communal, pour son travail. Monsieur Daniel Leuba lit les conclusions du préavis.

Monsieur Thierry Schneeberger, rapporteur de la commission gestion et finances, donne lecture du rapport de la commission qui propose au conseil d'adopter le préavis municipal tel que présenté.

En l'absence de remarque, Monsieur Cédric Longchamp soumet le préavis à votation. **Le préavis 26/2023 est accepté à l'unanimité.** Le coefficient d'impôt communal est maintenu à 72.5 %.

**10. Préavis municipal 27/2023 concernant une demande de crédit pour l'installation de tables et bancs sur la Commune de Montilliez (rapporteur commission gestion et finance M. Thierry Schneeberger, rapporteur commission urbanisme M. Luc Bovard)**

Monsieur Thierry Gay-Crosier, municipal, présente le préavis. Il donne lecture des conclusions de celui-ci.

Monsieur Thierry Schneeberger, rapporteur, lit le rapport de la commission gestion et finances qui préconise le conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Luc Bovard, rapporteur de la commission urbanisme, donne lecture du rapport de la commission qui recommande également au conseil d'accepter le préavis.

Le Président ouvre la discussion.

Messieurs Nicolas Menétrey, Thomas Tschudin et Nicolas Mermoud relèvent que, selon le plan, certains emplacements se situent sur leurs terrains privés. Messieurs Thierry Gay-Crosier et François Guizzetti expliquent qu'il s'agit d'un problème informatique de mise à l'échelle des plans, et que les installations sont prévues sur le domaine public. Monsieur Cédric Longchamp demande que des précisions soient apportées sur les emplacements prévus sur la carte. Monsieur Thierry Gay-Crosier répond que les différents propriétaires de terrains proches ou touchés par la mise en place des installations seront approchés par la Municipalité.

Madame Sandrine Picard demande ce qui est prévu pour les deux tables à la place des tirs de Sugnens. Monsieur Thierry Gay-Crosier explique qu'elles seront remplacées.

Monsieur Cédric Barde demande des informations sur l'avenir du chapiteau du cirque installé vers la place des tirs de Sugnens. Monsieur Thierry Gay-Crosier explique que la Municipalité a accordé au cirque de disposer de ce terrain jusqu'en 2025, le temps de trouver un autre emplacement. L'aménagement de la piste de pétanque sera modifié et elle devra rester libre pour les personnes qui souhaitent l'utiliser. Monsieur Cédric Barde relève que les caméras installées par le cirque peuvent être un élément freinant pour les personnes qui se retrouveraient filmées sur le domaine public. Monsieur Thierry Gay-Crosier explique que les personnes du cirque ne se situant pas sur place, les caméras leur sont nécessaires pour la surveillance de leur matériel.

Monsieur Cédric Longchamp clôt la discussion et soumet le préavis à votation. **Le préavis 27/2023 est accepté à 30 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions.**

**11. Divers**

Monsieur François Guizzetti revient sur les propos de la commission urbanisme dans son rapport du PM 27/2023 vis-à-vis de la participation des membres de l'exécutif aux manifestations. Il relève que, suite à la demande de plusieurs membres du conseil communal, plusieurs manifestations et visites ont été organisées, avec invitations ciblées pour les conseillères et conseillers, et qu'une faible participation a été constatée.

En lien avec le postulat pour une bonne entente entre cavaliers et habitants de la commune, Monsieur Thierry Gay-Crosier demande un retour sur une éventuelle amélioration constatée quant au crottin sur la voie publique. Messieurs Fabrice Calame et Jean-Philippe Dupraz ne constatent pas d'amélioration significative à Dommartin. À Poliez-le-Grand, Monsieur Lionel Panchaud remarque qu'une amélioration est constatée sur le chemin de la Combaz, les cavaliers venant régulièrement ramasser après leur tour. Monsieur Nicolas Mermoud amène un regard positif



Procès-verbal du Conseil communal de Montilliez du 2 octobre 2023

constatant que depuis le processus engagé par la Municipalité, le sujet fait partie des discussions dans le village et n'est plus simplement ignoré.

Monsieur Cédric Barde demande si le sujet d'une potentielle présence des gens du voyage sur la commune est discuté au sein de la Municipalité. Monsieur Daniel Leuba répond que ce sujet n'est actuellement pas traité, mais doit devenir un sujet d'actualité au vu de la situation dans les autres communes.

Monsieur Thomas Tschudin rapporte une remarque venant d'un villageois de Dommartin au sujet des fontaines qui étaient jadis raccordées au trop plein du réservoir et qui sont dorénavant raccordées au réseau, impliquant une coupure de leur eau en cas de plan canicule. Monsieur François Guizzetti donne des précisions sur l'historique de la provenance de l'eau à Dommartin. Il n'y a actuellement pas de source dans ce village, d'où la nécessité d'avoir raccordé les fontaines sur le réseau.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz revient sur des sujets ayant été discuté précédemment au conseil, comme l'étang de Dommartin qui est en déperdition. Il demande si la Municipalité peut anticiper certains entretiens pour éviter ce type de situation. Au sujet de l'étang, Monsieur François Guizzetti précise que celui-ci était également alimenté par le trop plein du réservoir, d'où le fait qu'il ne peut plus être alimenté dorénavant. Monsieur Daniel Leuba explique que la Municipalité est sensible à favoriser les entretiens de ces éléments en faveur d'un investissement à long terme. Monsieur Lionel Panchaud donne l'exemple des réflexions autour des bâtiments communaux qui vont nécessiter de gros travaux d'entretiens sur ces prochaines années, avec des coûts conséquents. Monsieur François Guizzetti ajoute que la Municipalité établit plusieurs planifications d'entretien, par exemple pour le curage des canalisations et passages de caméras programmés jusqu'en 2042. Monsieur Daniel Leuba rajoute que pour tous ces différents travaux de rénovation et d'entretien, la Municipalité va réfléchir et proposer des aménagements et qu'il reviendra au conseil de se positionner. Monsieur Luc Bovard revient sur le sujet des 3 grandes salles au sein de la commune. Il exprime que même si la grande salle de Sugnens a besoin de rénovation, elle est la seule qui rapporte de l'argent entre les trois.

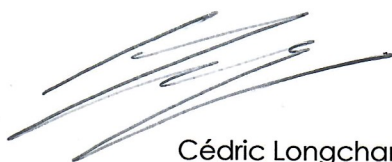
Madame Diane Weiss demande si la rénovation de l'abri du chemin des blés à Dommartin est prévue. Monsieur François Guizzetti annonce que celui-ci devrait être remis en état courant 2024, avec une potentielle participation de la part de la commune.

Monsieur Nicolas Mermoud a remarqué des piquets de couleur le long du Botterel. Monsieur François Guizzetti explique que la renaturation de la rivière avance et que ces piquets servent à délimiter la zone forestière.

Monsieur Nicolas Mermoud demande si une alternative à la chaîne présente devant le préau de l'école de Poliez-le-Grand peut être mise en place, l'entrée se faisant maintenant de ce côté. Monsieur Lionel Panchaud prend note et fera installer des poteaux métalliques ou autre installation facilitant le passage.

Sans autre intervention, Monsieur Cédric Longchamp clôt le point divers et met fin à la séance à 21h33 en remerciant chacune et chacun de sa participation, de son intérêt et de son dévouement au sein du conseil. Il rappelle que le prochain conseil se déroulera le 11 décembre 2023 à 20h00 à la salle communale de Poliez-le-Grand.

Le Président



Cédric Longchamp



La Secrétaire



Laureen Pittet